

**COMPTE-RENDU  
DE LA  
SEANCE DU 11 AVRIL 2018**

**Date de convocation** : 04 avril 2018

**Date d'affichage** : 18 avril 2018

**Présents** : Mmes Gaëlle FONTANA – Aliénor CHASSINE – MM. Éric CAPRON – Ludovic VAN PAEMELEN – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Michel de METZ – Maurice BOULOT – Xavier MOREAU – Philippe MARCHET

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2018
- Approbation du Compte de Gestion 2017
- Approbation du Compte Administratif 2017 + affectation résultat
- Vote des taux de taxes d'imposition 2018
- Budget Primitif 2018
- Point sur les travaux
- Questions diverses

**■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2018**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous.

**■ II / Approbation du Compte de Gestion 2017**

Le Maire fait état de la concordance entre le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du receveur municipal et met au vote le compte de gestion 2017.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 des Receveurs municipaux.

**■ II / Approbation du Compte Administratif 2017**

**COMMUNE**

**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	66 072.50 €
<b>Recettes</b>	97 054.17 €
<b>Excédent</b>	30 981.67 €
<b>Excédent reporté</b>	122 775.70 €
<b>Excédent à reporter en 2018</b>	153 757.37 €
+ transfert CCAS : 1302.62 €	<b>155 059.99 €</b>

**Investissement**

<b>Dépenses</b>	6 588.86 €
<b>Recettes</b>	85 724.51 €
<b>Déficit</b>	79 135.65 €
<b>Déficit reporté</b>	70 251.94 €
<b>Déficit à reporter en 2017</b>	8 883.71 €

**Clôture 2017 : 163 943.70 €**

**Vote à l'unanimité - Conformément à la réglementation M. le Maire ne participe pas au vote.**

### ■ III / Affectation du résultat 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur CAPRON Eric, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statue sur l'affectation de résultat de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	30 981.67 €
- Un excédent reporté de :	122 775.70 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	153 757.37 €
- Un excédent d'investissement de :	8 883.71 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	8 883.71 €
<b>Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :</b>	

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	153 757.37 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	153 757.37 €
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	8 883.71 €

**Voté à l'unanimité**

### ■ IV / Vote des taux des taxes d'imposition 2018

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

Les taux des taxes n'augmentent pas cette année :

- Taxe d'habitation	: 12.09 %
- Taxe foncier bâti	: 22.39 %
- Taxe foncier non bâti	: 42.79 %

Le produit fiscal attendu de 53 341 euros sera inscrit au Budget Primitif 2018 au compte 73111.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux pour 2018.**

### ■ V / Budget primitif 2018

#### COMMUNE

#### Fonctionnement

Dépenses	236 443.00 €
Recettes	236 443.00 €

#### Investissement

Dépenses	112 048.00 €
Recettes	112 048.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2018**

### ■ VI / Délibération sur le fonds de concours Chemin du Bois

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la convention Fonds de concours pour l'aménagement d'une écluse Chemin du Bois au financement duquel la commune sollicitée souhaite participer en attribuant un fonds de concours conformément aux possibilités offerte par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La présente convention concerne les travaux de VRD et d'éclairage.

Montant des travaux HT	25 000 € HT
Participation de la Commune (fonds de concours 30 %)	7 500 € HT

Cette participation est calculée sur le montant estimé HT des travaux. Elle est de 30 % des dépenses HT. Le montant du fonds de concours est estimé à 7 500 € et pourra varier en fonction du coût réel des travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet d'aménagement d'une écluse Chemin du Bois par Amiens Métropole, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours établie entre la commune et la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.**

## ■ VI / Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a demandé au CAT (Les Alençons) un devis pour la construction de bacs à trier en bois pour le cimetière.
- Monsieur le Maire informe que les travaux Chemin du Bois démarreront en principe dans le courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2018. Un fonds de concours est prévu d'un montant de 7 500 € des dépenses HT.
- Les travaux pour le cheminement d'accès au stade estimés à 20 000 euros ne se feront pas. Toutefois une vérification des limites de propriété sera faite afin de vérifier s'il est possible de prévoir (côté gauche en montant) une bande d'un mètre de largeur (herbe tondue) entre la sortie du village et l'accès au stade. La limite pourrait être matérialisée par une haie selon la largeur disponible.
- Rue de Bacouel, l'ordre de mission doit provenir de la mairie et non de la communauté d'agglomération. Cette formalité a été effectuée ; en parallèle, une demande de subvention sera demandée pour le financement.
- Rue de Revelles : Monsieur le Maire rappelle les faits (cf séance précédente du conseil), le Département n'a rien entrepris pour l'instant (statu quo). En parallèle Amiens Métropole a travaillé sur un aménagement du carrefour entre cette rue et le Chemin de Clairly : réalisation d'une écluse avec rétrécissement de la chaussée, d'un trottoir devant la maison de Monsieur et Madame Tellier et côté chemin de Clairly avec bordurage de la route, passage à 30 km/heure.

Le département n'est pas d'accord avec ce projet, le jugeant non sécuritaire. Il est favorable à la mise en place d'un plateau.

Monsieur le Maire prendra contact avec la métropole et le Département afin d'obtenir de plus amples informations, cette solution présentant par rapport à la situation un plus en matière de visibilité et par conséquent de sécurité.

- Ecoulement des eaux rue de Revelles : dans un premier temps, les parties hautes des grilles d'évacuation vont être coupées devant la maison de Monsieur Maurice Boulot afin de permettre un meilleur écoulement. En fonction de l'évolution de la situation, d'autres solutions pourront être envisagées.
- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le plan d'alignement rédigé par Amiens métropole et envoyé à l'avocat de Monsieur Rollin pour la rue Main.

● Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la réunion qu'il a eu avec la société Orange pour la fibre. Les travaux démarreront en principe le 2<sup>nd</sup> semestre (passage de la fibre par Bovelles, Pissy, Clairy et alimentation sur Creuse).

Pour le téléphone, il est envisagé une antenne sur le plateau.

● Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du montant de la mise en conformité des documents du cimetière suite à un audit : 5 500 €. Devant un tel montant, il ne sera pas donné suite.

● Monsieur Maurice Boulot signale la dégradation des filets du terrain de sport. Une demande sera faite à Amiens Métropole pour le remplacement.

● Taille des haies des chemins communaux : contact sera pris avec la société Pruvot pour la réalisation d'un débroussaillage.

## Séance levée à 20h50